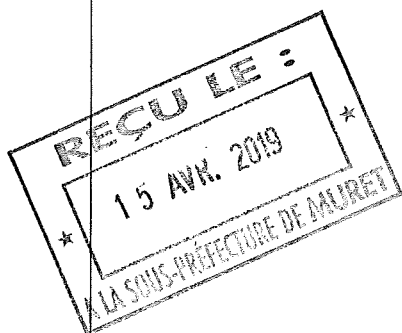



<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 4 avril 2019</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p>N° 4589</p> <p>OBJET :</p> <p>Versement du fonds de concours – Muretain-Agglo</p>	<p>Pour venir en soutien des projets communaux présentant un intérêt partagé tant par la communauté d'agglomération que par la commune, le Muretain Agglo verse des fonds de concours « économiques » et « structurants » qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet d'équipement où s'exerce une compétence communautaire (ALAE, ALSH...), - projet à caractère patrimonial et touristique, - valorisation des centres bourgs, aménagement urbain, mobilité douce, - projets valorisant le développement économique du territoire. <p>L'enveloppe 2018 des fonds de concours structurants est de 497.000 €. Ils sont attribués après application d'un critère de solidarité qui minore ou majore le fonds de concours selon le revenu moyen des habitants et l'effort fiscal de la commune. L'enveloppe 2018 des fonds de concours économiques est de 960.000 €.</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de construction d'un bâtiment de quatre salles périscolaires école Flora Tristan. A ce titre la commune a sollicité du Muretain Agglo l'attribution d'un fond de concours.</p> <p>Par délibération du 25 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Seysses 49.629,62 € au titre des fonds de concours structurants pour ces travaux.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte le versement d'un fond de concours attribué à la commune de Seysses par le Muretain Agglo pour la construction d'un bâtiment de quatre salles périscolaires à l'école Flora Tristan d'un montant de 49.629,62 €.



	<ul style="list-style-type: none"> • Dit que Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 AVR. 2019</p> <p>Affiché le : 16 AVR. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 11 avril 2019</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p> 

REÇU LE :
 ★ 15 AVR. 2019 ★
 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET